Accusé de réception en préfecture 078-200062461-20230704-230627-3-DE Date de télétransmission : 04/07/2023 Date de réception préfecture : 04/07/2023

DEPARTEMENT DES YVELINES

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

#### **DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE**

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 27 juin 2023

PUBLIE LE : 0 4 JUN 2023

Délibération n°230627-3 : Affectation du résultat comptable de l'exercice 2022

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le vingt et un juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

## **SEANCE DU 27 JUIN 2023**

### **PRESENTS**

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

François DAZELLE, PRESIDENT Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE

# **ABSENTS EXCUSES**

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Cédric AOUN, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE
Stephan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE

# Communauté non représentée : Néant

# Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine		1 (10 communes)
Communaute Orbanie		1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération		1 (5 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>		9
<u>Pouvoirs</u>		1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	10

Accusé de réception en préfecture 078-200062461-20230704-230627-3-DE Date de télétransmission : 04/07/2023 Date de réception préfecture : 04/07/2023

## **OBJET: AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2022**

RAPPORTEUR: Dominique PIERRET, Vice-président

**VU** le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le comité syndical après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte administratif 2022 ;

VU le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 pour le budget du syndicat ;

Les résultats de l'exercice 2022 sont les suivants :

Section d'investissement			Inscription comptable
Dépens es	Α	6 097 073.24 €	
Déficit n-1	В	2 610 703.03 €	
Recettes	С	8 526 748.71 €	
Déficit	D=C-A-B	- 181 027.56 €	D001
RAR - Dépenses	E	652 151.54 €	
RAR - Recettes	F	6 786.00 €	
Déficit après prise en compte des RAR	G=D+F-E	- 826 393.10 €	
Section de			
Dépenses	н	23 321 830.70 €	
Recettes	1	27 051 779.99 €	
Excédent n-1	J	5 123 718.38 €	
Excédent	K=I+J-H	8 853 667.67 €	
Affectation des excédents de fct en invst	G	- 826 393.10 €	R1068
Excédent fct après affectation	=K-G	8 027 274.57 €	R002

## LE COMITE,

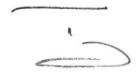
Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE l'affectation des résultats comptables 2022 comme suit :

- Report du résultat la section d'investissement à l'article 001 déficit d'investissement reporté : 181 027,56 € ;
- Report de la section de fonctionnement de 8 853 667.67 € comme suit :
  - En section d'investissement : à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé de 826 393.10 € ;
  - En section de fonctionnement : à l'article 002 d'un excédent de 8 027 274.57 €.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 4/67/223Transmis en préfecture et affiché le 4/67/223

**Pour Extrait Conforme** 



**Serge CASERIS** Secrétaire de séance **François DAZELLE**Président du Syndicat Intercommunal